**COMMUNE D’ARCHETTES**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 FEVRIER 2019**

L’an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Archettes étant réuni, en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 février 2019, sous la présidence de Monsieur Joël MAROT, Maire de la commune.

Présents : Messieurs Joël MAROT, Patrick GEORGES, Fabrice CLAUDE, Dominique LEBEDEL, Nicolas THOMAS,

Mesdames Brigitte LALLEMENT, Cindy LAURENT, Nadège OUGER, Anja PRADEL, Christine LEMARQUIS, Monique LEVAUDEL

Absents excusés :

Monsieur Alexandre PILON donne pouvoir à Monsieur Dominique LEBEDEL

Monsieur Stéphane DUCRET donne pouvoir à Madame Brigitte LALLEMENT

Monsieur Nicolas TOUSSAINT donne pouvoir à Madame Cindy LAURENT

Madame Christelle FARON

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas THOMAS

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l’unanimité.

**N° 6928 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – EAU**

La commission administrative réunie sous la présidence de Monsieur Patrick GEORGES, après s’être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice 2018, le compte administratif présenté par Monsieur Joël MAROT, Maire,

Considérant que Monsieur Joël MAROT, Maire, a normalement administré les finances communales en 2018, approuve à l’unanimité l’ensemble de la comptabilité d’administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l’exercice 2018, définitivement closes et les crédits annulés.

**N° 6929 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BOIS**

La commission administrative réunie sous la présidence de Monsieur Patrick GEORGES, après s’être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice 2018, le compte administratif présenté par Monsieur Joël MAROT, Maire,

Considérant que Monsieur Joël MAROT, Maire, a normalement administré les finances communales en 2018, approuve à l’unanimité l’ensemble de la comptabilité d’administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l’exercice 2018, définitivement closes et les crédits annulés.

**N° 6930 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – COMMUNE**

La commission administrative réunie sous la présidence de Monsieur Patrick GEORGES, après s’être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice 2018, le compte administratif présenté par Monsieur Joël MAROT, Maire,

Considérant que Monsieur Joël MAROT, Maire, a normalement administré les finances communales en 2018, approuve à l’unanimité l’ensemble de la comptabilité d’administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l’exercice 2018, définitivement closes et les crédits annulés.

**N° 6931 - COMPTES DE GESTION 2018 – EAU, BOIS, COMMUNE**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Joël MAROT, Maire,

Après s’être fait présenté les budgets primitifs de l’exercice 2018 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2018,

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2017, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018
2. Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

**N° 6932 – PONT RUISSEAU D’ARGENT RUE DE LA BERGERIE**

Le pont sur le ruisseau d’Argent situé rue de la Bergerie est détérioré, deux solutions s’offrent au Conseil : une réparation des parties endommagées ou un remplacement complet du tablier.

Le Conseil à l’unanimité :

- décide la réfection totale du pont, les travaux seront entrepris en 2020.

- autorise le Maire à lancer l’appel à la concurrence et à faire une demande de subvention

**N° 6933 – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES ET DE RESSOURCES**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du Code Général des Impôts et notamment celles de l’article 1609 nonies C-IV,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de la Commission Locale d’Evaluation des Transferts de Charges du 27 novembre 2018,

Vu le rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Transferts de Charges et de Ressources du 27 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L’UNANIMITE

D’approuver le rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Transferts de Charges et de Ressources du 27 novembre 2018

**N° 6934 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire rappelle que l’octroi d’une subvention est subordonné à une demande annuelle et un compte-rendu financier de l’exercice écoulé pour chaque association.

En conséquence, compte tenu des demandes réceptionnées et dans l’attente des autres, il est proposé, à l’unanimité, d’octroyer une subvention aux associations suivantes :

AMICALE SAPEURS POMPIERS 260 euros

LE COUAROGE 260 euros

LES TRESEYES 260 euros

LES TOUILLEURS D’IDEES 260 euros

LES MARCH’ETTES 260 euros

GYM FEMININE 260 euros

AMITIE ROUMAINE 260 euros

USAAR 350 euros

ADAVIE 130 euros

FFI 130 euros

COUNTRY LIBERTY CLUB 260 euros

ADMR 700 euros

FNACA 260 euros

TCAA 130 euros

ECOLE DES SAVOIRS ESSENTIELS 260 euros

AFM TELETHON 130 euros

UMA 260 euros

**N° 6935 – SUBVENTIONS AUX ECOLES**

Ecole primaire :

Voyage de fin d’année 450.00 euros

Matériel pédagogique 600.00 euros

Ecole maternelle :

Voyage fin d’année 300.00 euros

Matériel pédagogique 400.00 euros

Contrat Educatif Local 1 150.00 euros

BCD 587.00 euros

Subvention allouée pour fournitures scolaires 40.00 €/enfant

Ces propositions sont acceptées à l’unanimité.

**N° 6936 – CHEMIN DU CHENAT**

La remise en état du chemin du Chênat est devenue nécessaire, un devis a été demandé, il s’élève à 12 060 euros HT.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte ce devis. Les sommes seront inscrites sur le budget forêt.

**N° 6937 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CONTRIBUTION AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D’INCENDIE ET DE SECOURS » A LA CAE**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17,

Vu la délibération de la Communauté d’Agglomération d’Epinal du 10 décembre 2018 relative au transfert de la compétence « contribution au budget du Service Départemental d’Incendie et de Secours »

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L’UNANIMITE :

D’approuver le transfert au profit de la Communauté d’Agglomération d’Epinal de la compétence relative à la « contribution au budget du Service Départemental d’Incendie et de Secours »

D’approuver en conséquence la modification des statuts de la Communauté d’Agglomération d’Epinal.

**N° 6938 – ATELIER THEATRE**

Un atelier théâtre est organisé, par les Jolies Mômes, tous les mardis après l’école dans la salle informatique.

Le Conseil Municipal, décide, à l’unanimité, qu’une participation annuelle de 50 euros par enfant soit demandée aux parents.

**N° 6939 – CHAUDIERE ECOLE DES FILLES**

Le remplacement de la chaudière de l’école des filles devient nécessaire. Un devis a été demandé à l’entreprise GERARD, il s’élève à 9 176.30 euros HT.

Le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, ce devis.

**QUESTIONS DIVERSES**

1. Travaux aménagement du tronçon aval du ruisseau d’Argent

Monsieur le Maire informe le Conseil qu’une réunion a eu lieu en mairie le 06 février dernier avec les propriétaires concernés par les travaux d’aménagement du tronçon aval du ruisseau d’Argent.

1. Travaux rue du 22 septembre

Le Conseil est informé que la commission d’appel d’offres réunie le 22 février dernier a retenu la société BETG comme maître d’œuvre pour les travaux rue du 22 septembre.

1. Compteurs LINKY

Madame Anja PRADEL demande au Conseil de prendre position sur la pose des compteurs Linky.

2 conseillers sont contre cette pose, 3 s’abstiennent, 9 sont pour.

1. Formation individuelle

Madame Cindy LAURENT informe le Conseil que chaque élu a droit une formation au titre du DIF.

Les élus intéressés doivent venir s’inscrire au secrétariat.